



## Rapport d'activité 2020

**Le Président**  
**Pierre MARTINEZ**



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE



## **Préambule :**

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue est né le 26 décembre 2017, de la transformation du Pays Vidourle Camargue (date de création 25 novembre 2005).

En effet, la réforme des collectivités territoriales de décembre 2010 a eu pour effet d'abroger le support législatif des Pays. La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 est venue corriger l'absence d'assise juridique.

Le PETR, un groupement volontaire de 4 communautés de communes membres du syndicat et 1 communauté de communes par convention, qui permet la reconnaissance de son périmètre en territoire organisé sur lequel les acteurs locaux définissent un projet de développement global et prospectif, le Projet de territoire.

C'est à ce titre, qu'il porte les dispositifs européens FEADER - LEADER, FEDER - ATI et DLAL - FEAMP, d'un contrat de ruralité et d'un contrat territorial. Le PETR est aussi un espace de mutualisation et de complémentarité (SIG, mission patrimoine, commission tourisme). Mais aussi et surtout, le PETR est un outil d'animation territoriale, favorisant les échanges d'expériences des collectivités et des acteurs économiques (Club des entrepreneurs, Réseau tourisme responsable...).

## Partie I

### Activités concernant le Syndicat Mixte et les missions « PÉTR »

#### **A) Fonctionnement institutionnel et gestion du Syndicat.**

Le PÉTR est administré par un Comité Syndical qui peut s'appuyer sur un Bureau Syndical. Le Comité syndical est constitué de représentants avec voix délibérative des 4 communautés de communes du territoire (44 titulaires et 44 suppléants). La communauté de communes Pays de Lunel est représentée, sans voix délibérative, par 2 titulaires et 2 suppléants.

Les élections municipales entraînant le renouvellement des élus, ceux-ci ont pris leur fonction au PÉTR en septembre et réélu M. Pierre Martinez à la présidence.

Les délégations attribuées comme suit :

- 1er Vice-président : M. Philippe GRAS

Chargé du Développement économique, promotion du territoire, maintien et développement de l'activité agricole et en charge du Conseil de développement

- 2ème Vice-président : M. Jean DENAT

Chargé de la Transition énergétique, du cadre de vie et de la biodiversité

- 3ème Vice-président : M. Thierry FELINE

Chargé du Projet de territoire

- 4ème Vice-présidente : Mme Véronique MARTIN

Chargée de la Culture, du patrimoine et du mécénat

- 5ème Vice-présidente : Mme Marielle NEPOTY

Chargée de la promotion et du développement touristique

- 6ème Vice-président : M. André BRUNDU

Chargé des Savoir-faire et des traditions

- 7ème Vice-président : M. Thierry AGNEL

Chargé des Finances et de la commande publique

#### **- Comités syndicaux/bureaux :**

En 2020, l'activité, bien que perturbée par la crise sanitaire s'est maintenue à peu près comme habituellement.

Cinq Bureaux Syndicaux (les 15/01, 12/02, 17/06, 09/10 et 04/12) et quatre Comités Syndicaux ont été organisés (les 28/01, 25/02, 16/09 et 16/12).

Un seul Comité syndical a été annulé, celui du 04/11 durant la période de confinement.

Ces réunions permettent de tenir au courant l'exécutif du PÉTR de l'avancée de tous les dossiers portés et de prendre toutes les décisions nécessaires au fonctionnement de la structure et au développement du territoire. Ce sont 32 délibérations qui ont été approuvées en 2020 pour la bonne marche du syndicat et des actions qu'il porte.

#### **- Budget 2020 :**

Il a été voté le 25 février 2020 à l'unanimité.

➤ **Recettes budgétaires 2020 :**

**Section de fonctionnement :**

Chapitre 70 Produits des services : 68 096.00 €  
Chapitre 74 Dotations et participations : 356 533.22 €  
Chapitre 75 Autres produits gestion courante : 5.00 €  
Chapitre 77 Produits exceptionnels : 1000.00 €  
Chapitre 002 : Résultat reporté : 107 786.33 €  
**Pour un total de : 533 420.55 €**

**Section d'investissement :**

Chapitre 10 Dotation fonds divers Réserves : 368.88 €  
Chapitre 040 Opération d'ordre entre sections : 9 806.45 €  
Chapitre 001 Excédent antérieur reporté : 104 872.26 €  
**Pour un total de : 115 047.59 €**

➤ **Dépenses budgétaires 2020 :**

**Section de fonctionnement :**

Chapitre 011 Charges à caractère général : 200 800.00 €  
Chapitre 012 Charges de personnel : 284 000.00 €  
Chapitre 022 Dépenses imprévues de fonctionnement : 25 000.00 €  
Chapitre 042 Opération d'ordre entre sections : 9 806.45 €  
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 10 814.10 €  
Chapitre 66 Charges financières : 1 000.00 €  
Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 2 000.00 €  
**Pour un total de : 533 420.55 €**

**Section d'investissement :**

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 45 000.00 €  
Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 70 047.59 €  
**Pour un total de : 115 047.59 €**

## **B) Mise en œuvre des partenariats et projets**

➔ **Conventions signées en 2020**

- Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise : Fusion des réseaux d'ambassadeurs en Vidourle Camargue.

- Label Vignobles et découvertes : tripartite, PETR/ Agence de développement touristique de l'Hérault/ Conseil interprofessionnel des vins du Languedoc, destination Vignobles Vidourle Camargue.

Il est à noter la non-reconduction de la convention de partenariat avec Gard Tourisme pour la politique de développement touristique du PETR.

## **C) Activités principales en 2020**

➔ **Renouvellement de l'exécutif du PETR**

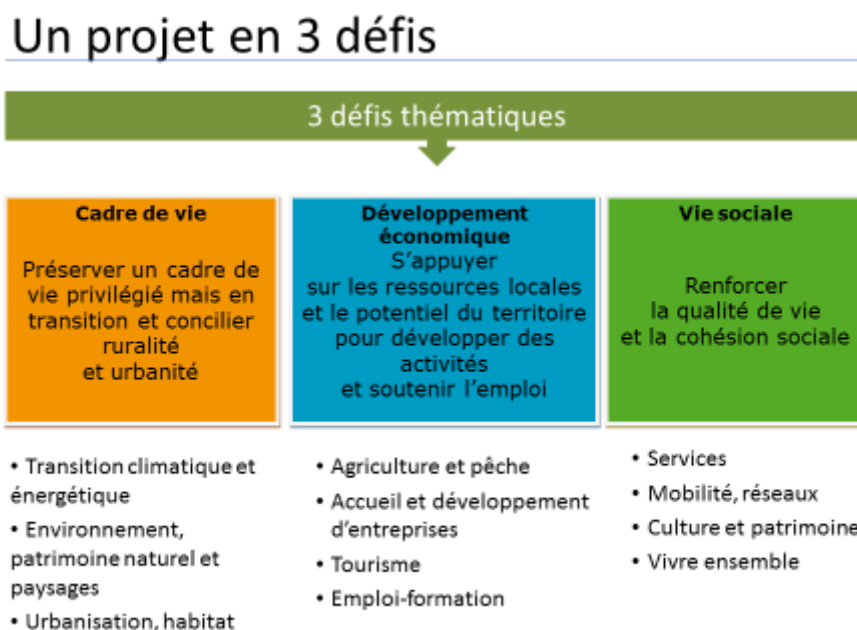
Le Comité syndical s'est réuni le 16 septembre pour acter l'installation des nouveaux élus, l'élection du Président et l'attribution des délégations.

Les nouveaux élus ont bénéficié pour leur nouvelle mission d'un « guide des nouveaux élus », rédigé à leur intention pour leur permettre de s'approprier une vision globale de la structure, de ses activités et des instances mises en place, avec ce que cela implique.

### → **Mise en application du projet de territoire du PETR**

Le Comité syndical a validé le document final le 8 octobre 2019. Il est également présenté en Conférence des maires le 27 novembre 2019 et au Conseil de développement le 26 novembre 2019 pour approbation. Les communautés de communes l'ont ensuite validé lors de leurs conseils communautaires respectifs.

Pour rappel :



Les défis identifiés font partie des démarches transversales menées par le PETR à tous les niveaux d'intervention, que ce soit avec les programmes européens, le Contrat de ruralité avec l'Etat ou le Contrat territorial avec la Région. Les actions propres du PETR soutiennent également le projet avec par exemple l'obtention du label « Vignobles et découvertes » dans le domaine du tourisme ou la candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » pour le patrimoine.

### → **Conférence des Maires du PETR**

La Conférence des maires, dont le rôle est consultatif, est l'organe d'orientation stratégique du PETR. Elle est le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

La loi prévoit la réunion des maires des communes 1 fois par an en « Conférence des maires ». Elle est obligatoirement consultée lors de l'élaboration, la modification ou la révision du projet de territoire. Ce sont les 50 maires des communes du PETR qui constituent la Conférence des maires.

La Conférence des Maires n'a pu se réunir cette année pour la première fois. Une date sera proposée en 2021 en fonction de la situation ou à défaut, un document à destination des nouveaux élus du territoire.

### → **Le Conseil de développement**

Le Conseil de développement, constitué en 2019, s'est vu fortement impacté par la crise sanitaire. Les membres n'ont pu s'investir comme prévu.

En effet, nombreux d'entre eux, de par leur fonction de chef d'entreprise ou impliqués dans des associations à vocation sociale, ont eu à traiter les conséquences directes de la crise sanitaire, économique et sociale.

La commission « Habitat et énergie » a travaillé pour amener l'intégralité des informations et dispositifs d'aide auprès des communes et des propriétaires.

La commission « Marketing territorial » a réalisé un questionnaire des besoins des entrepreneurs du territoire sans pouvoir pour l'instant approfondir le diagnostic.

De plus, les élections municipales ont pour conséquence le renouvellement des membres du Conseil de développement.

La volonté des élus du PETR d'une meilleure représentativité des territoires et d'une sélection nouvelle des candidats, apportera une nouvelle dynamique partenariale "public-privé".

### → **Le personnel du PETR**

L'année 2020 a été marquée par le départ de plusieurs agents assurant des missions essentielles au PETR.

- Le non-renouvellement de la convention avec Gard Tourisme pour la politique de développement touristique a mis fin en juillet à la mise à disposition d'un agent. Celui-ci poursuit encore les actions liées à la labellisation « Vignobles et découvertes » pour le PETR ou le label « Site Remarquable de Gout ». Cependant, l'animation auprès des professionnels du tourisme ou d'autres partenariats (Réseau des ambassadeurs) est fortement compromise pour 2021.

- le départ de la chargée de mission contractualisation/animatrice FEAMP vers une autre carrière professionnelle en août, n'a pas eu d'impact direct sur la gestion des dossiers en cours et repris par intérim par M. le Directeur. Cependant cette situation ne peut perdurer en 2021. Un recrutement engagé en septembre s'est révélé infructueux en raison de la grille salariale proposée.

- La mutation de la gestionnaire des programmes européens en octobre a déstabilisé un peu plus la mission, reportant sur l'animatrice LEADER la charge de travail. Un recrutement est prévu sur 2021.

- Dans le cadre de conventions signées avec le CDG30, le service prévention des risques professionnels, l'agent ACFI du CDG 30, est venu faire une visite des locaux le 11/08/2020 et a rendu un rapport d'inspection visant à faire des préconisations et constater la mise en œuvre des recommandations exprimées lors de la visite précédente.

Le plan de formation issu du Document Unique s'est matérialisé par la formation des agents à la manipulation d'extincteur.

- L'assistant de prévention a mis en place le document unique ainsi que les registres afférents à la sécurité et l'hygiène au travail.

Le règlement interne et le règlement des congés ont été votés en décembre 2020 par le comité syndical.

- Crise sanitaire :

La crise du Covid 19 a généré la rédaction d'un plan de continuité des activités et plusieurs plans de reprise des activités pour se mettre en conformité.  
Le Document Unique a été révisé pour inclure le risque pandémie.

- La réflexion sur la mise en place du télétravail peut être menée avec pour base un rapport et un projet de règlement.

- Le PETR est également présent sur les rencontres d'information organisées par le CDG30.

#### → Rencontres régulières des directeurs généraux des services des EPCI

Dans l'objectif de renforcement des relations entre les communautés de communes et le PETR, les directeurs des structures n'ont pu se rencontrer comme habituellement pour faire le point sur les dossiers en cours, mais ont continué à échanger régulièrement.

#### → Le Club des entrepreneurs

Le club des entrepreneurs coanimé par le PETR Vidourle Camargue et les CCI de Nîmes et de l'Hérault, compte une quarantaine d'entreprises adhérentes.

L'objectif du réseau est toujours de favoriser les échanges d'expériences entre chefs d'entreprises, de créer des courants d'affaires, de mener des actions communes. Le PETR a voulu faire des chefs d'entreprises des interlocuteurs privilégiés pour les projets concernant le territoire. Le Club se réunit régulièrement. Les rencontres se déroulent dans une entreprise du PETR qui présente son savoir-faire. Une thématique est ensuite débattue. Depuis maintenant cinq ans, afin de renforcer le lien entre les entreprises, des déjeuners sont également organisés.

Le montant des cotisations est fonction de la taille de l'entreprise et oscille entre 100 et 400 €. Une convention prévoit le versement par le PETR aux CCI de Nîmes et de l'Hérault du différentiel entre le montant perçu des cotisations et les dépenses engagées par le PETR (frais de restauration), avec un plancher de 2 000 € minimum.

#### Rencontres du club des entrepreneurs :

Il est bien évident que le Covid19 a fortement perturbé les activités du club et que les entrepreneurs étaient mobilisés sur leur propre activité.

- 1 visite le 08/10/2020, ferme « Croqu'la Vie » sur la commune d'Entre Vignes, production de spiruline (algues).

#### Déjeuners du club des entrepreneurs :

- 1 déjeuner le 08/07/2020, au Golf club de Campagne, accueilli par le Président du Club.

#### → La communication

Le PETR s'est attaché à communiquer régulièrement sur les actions, les projets, les opérations qu'il porte. L'accent a été mis sur le site internet avec une information régulière des activités du PETR comme les comités syndicaux, les opérations dans le domaine du tourisme ou du patrimoine, ainsi que du Club des entrepreneurs ou des points d'actualité.

L'espace documentaire du site internet est le lieu où les élus peuvent retrouver par exemple les convocations, les délibérations, les comptes rendus ou des informations sur les différents fonds européens.

En 2020 se sont :

- 4 articles parus dans la presse régionale,
- 2 articles parus dans les bulletins intercommunaux,
- 1 article paru dans la presse spécialisée,
- la réalisation d'un document d'accueil des nouveaux élus.

## Partie II

### La contractualisation

Elle gravite autour de 2 contrats : le contrat de ruralité (Préfectures) et le contrat territorial régional (Occitanie).

Le PETR est devenu une interface et un interlocuteur privilégié entre les collectivités, la préfecture et la Région.

Le guide des aides réalisé à destination des élus du territoire est en cours d'actualisation. Ce répertoire rassemble les aides financières accessibles aux Collectivités territoriales (Département, Région, Etat, Fonds européens).

#### **→Le Contrat de ruralité**

Le contrat de ruralité permet d'attirer des crédits des préfectures du Gard et de l'Hérault via le SGAR. Par ailleurs, le contrat de ruralité met en place un dialogue avec les autres collectivités territoriales comme les départements et la Région.

Pour rappel, le contrat cadre du contrat de ruralité du PETR Vidourle Camargue a été signé le 19 avril 2017.

1) Le contrat de ruralité c'est avant tout la **DSIL** (dotation de soutien à l'investissement local).

Pour être aidés et intégrer la maquette financière annuelle, les projets doivent répondre à 3 critères :

- Les opérations doivent être suffisamment avancées dans leur réflexion et inscrites au budget
- Les projets ont un caractère structurant avéré pour tout ou partie du territoire
- Il doit s'agir d'une réponse à l'une des thématiques :
  - > Soit définies par l'Etat :
    - Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
    - Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
    - Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements
    - Développement du numérique ou de la téléphonie mobile
    - Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
    - Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
  - > Soit inscrites au contrat de ruralité Vidourle Camargue :
    - Accès aux services publics et marchands et aux soins
    - Revitalisation des bourgs-centre
    - Attractivité des territoires
    - Mobilités locales et accessibilité au territoire
    - Transition écologique et énergétique
    - Cohésion sociale

**En 2020, 7 projets ont été financés pour 1 282 515 €, enveloppe conséquente, notamment grâce aux premiers arrêtés liés au Plan Relance.**



**2) Le contrat de ruralité c'est également la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).**

Pour être aidés et intégrer la maquette financière annuelle, les projets doivent répondre à 3 critères :

- Les opérations doivent être suffisamment avancées dans leur réflexion et inscrites au budget et elles doivent être abouties en termes administratif et financier
- Les projets doivent avoir une vocation intercommunale ou accompagner les politiques prioritaires de l'Etat
- Il doit s'agir d'une réponse à l'une des thématiques suivantes
  - Etablissements scolaires du 1er degré
  - Petite enfance (avec le périscolaire)
  - Acquisitions foncières en vue de construire des logements sociaux
  - Réseaux de collecte des eaux usées, alimentation en eau potable sur des réseaux déjà existants
  - Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)
  - Espaces mutualisés de service au public (MSAP)
  - Projets d'intérêt économique
  - Voierie = uniquement la mise en sécurisation des voies
  - Télétransmission des actes réglementaires et budgétaires
  - Création des espaces numériques dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives
  - Vidéoprotection
  - Mise en accessibilité des établissements recevant du public (uniquement pour les projets découpés en tranches optionnelles et qui ont déjà reçu une subvention en 2018)
  - Achat de matériel de débroussaillage (regroupement de plusieurs communes)

**En 2020, 6 projets ont été financés pour 540 585 €, à noter que la crise sanitaire a retardé le commencement de certains dossiers reportés en 2021.**

### **→ Le Contrat territorial régional et promotion de la politique bourg-centre**

La Région Occitanie a engagé le déploiement d'une nouvelle génération de politiques contractuelles pour la période 2018-2021, orientée autour des priorités régionales que sont le développement économique et la formation professionnelle, la qualité de vie et l'attractivité, et le développement durable.

Les objectifs sont :

- agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance et l'emploi dans chacun des territoires,
- favoriser les coopérations entre territoires,
- mobiliser dans le cadre d'un contrat unique tous les dispositifs de la Région,
- s'adapter aux spécificités de chaque territoire au travers de « feuilles de route sur mesure ».

Le contrat cadre voté en commission régionale du 7 décembre 2018 a été signé le 8 juillet 2019. Ce contrat cadre annuel est décliné en programmes opérationnels annuels autour de 5 enjeux communs :

#### **- Enjeu 1 : Qualité du cadre de vie**

Mise en valeur des espaces publics

Renforcement des Bourgs-Centres

Garantir l'accessibilité des bâtiments publics

Maintien et développement des services de proximité

Développement des équipements sportifs et leurs annexes

**- Enjeu 2 : Mobilité**

Pôles d'échange multimodaux, Covoiturage et Interconnexions sur le territoire

**- Enjeu 3 : Développement d'une économie attractive**

Valoriser les ressources locales

Rénovation et valorisation des patrimoines

Création et développement d'aménagements touristiques

**- Enjeu 4 : Adaptation et atténuation du changement climatique**

Ecoconstructions, Éco-rénovations et productions d'ENR

**- Enjeu 5 : Innovation et Attractivité**

Développement des itinérances et mobilités

Politique alimentaire locale et Produits locaux dans la RHD

Dans le cadre de ces nouvelles politiques contractuelles territoriales, les **contrats Bourgs-Centres** visent au développement des communes jouant un rôle de centralité sur leur territoire.

**Les chiffres clés 2020- Contrat territorial régional :**

Ce sont 36 opérations soutenues pour l'année 2020, représentant plus de 25 millions d'€ d'investissement par les collectivités locales dont :

- Environ 10 500 000 € d'autofinancement
- Plus de 3 200 000 € d'aides des départements
- Près de 8 000 000 € d'aides régionales
- Plus de 3 500 000 € d'aides de l'Etat
- Une participation du programme LEADER à hauteur de 150 000€

**Sur 24 communes pré-identifiées sur le territoire du PETR :**

- 10 contrats Bourgs Centres votés en commission permanente de la Région dont 2 en 2020
- 3 communes (Aimargues, Aigues-Vives et Marsillargues) souhaitent déposer une pré candidature en 2021.

**En conclusion, l'animation du PETR sur son territoire via la contractualisation, a permis en 2020 de faciliter l'accès au financement et le traitement des dossiers pour plus de 11,5 millions d'euros de l'Etat et de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.**

## **Partie III**

### **La mission patrimoine**

*Rappel du cadre : La mission est construite sur deux axes : Inventaire et stratégie de développement.*

#### **Axe I : Inventaire du patrimoine, communication**

-L'inventaire a été mis à jour sur l'ensemble des 50 communes. L'année 2020 a été consacrée à la mise aux normes des fiches et documents sur ces nouvelles bases en vue de leur mise en ligne et leur transmission sur clés USB aux communes en 2021. Sa présentation a été restructurée suite à la réforme régionale 2017 donnant nouvelles compétences à l'IGR Occitanie sur les inventaires de territoire et l'obligation des territoires de contractualiser avec lui. Les grilles de recensements et l'architecture documentaire en vue de la mise en ligne doivent être compatibles avec le cahier des clauses scientifiques et techniques (CCST) de l'IGR Occitanie, en vue d'une demande de convention. Les documents réalisés doivent pouvoir être utilisés par le portail GERTRUDE de l'inventaire ou la base POP nationale.

Le Ministère de la Culture conserve l'inventaire du patrimoine culturel immatériel géré dans une catégorie spécifique sur les nouveaux modèles de grilles. Le SRA conserve l'exclusivité des publications des données archéologiques qui sont mentionnées en simple rappel, l'IGR n'a pas compétence à les gérer.

Dans le cadre de l'instruction du label PAH, et dans la catégorie du PCI un inventaire des métiers d'arts et artistes du PETR a été effectué et documenté. 44 entretiens enregistrés, des films et des reportages photos complète cet inventaire.

Il est à disposition en ligne sur le site du PETR.

##### ➤ **Rayonnement et valorisation de l'inventaire, expositions**

- les grandes figures du PETR exposition à disposition du territoire a été présentée à Lunel et à Uchaud entre les deux confinements. Les autres demandes ont été annulées pour cause de Covid.

-Base d'instruction du label Pays d'Art et d'Histoire (VPAH) ; établissement de fiche thématiques par catégories de patrimoines valorisables dans le cadre du PAH.

##### **-Animation/Mobilisation du réseau des correspondants patrimoine**

Réunion impossible à cause du Covid. Transcription d'entretiens sonores enregistrés de correspondants patrimoine parlant de leur engagement ou du patrimoine local mandat (2014-2020). Propos susceptibles d'intégrer la rédaction de candidature PAH.

#### **Axe II : La stratégie territoriale de développement autour du patrimoine**

##### **Label PAH Optimisation des développements économique et touristique**

Autorisation de candidater au label Pays d'Art et d'histoire à l'échelle du PETR ; Date prévisionnelle minimum de dépôt de candidature : 2022.

Affectation de 70 % du temps de l'agent sur ce dossier.

Rédaction du volet 1 de la phase de candidature. Instruction des grilles des établissements scolaires 1er et Second degré avec effectifs, du maillage des sites et structures culturelles, des

organismes de spectacles vivants et du maillage culturel professionnel et associatif. Inventaires des ateliers d'artistes et métiers d'arts, demandées par le label.

Instructions des données du volet II, Données territoriales, histoire et géographie du territoire du PETR. Données démographiques. Répertoire des entreprises. Tissu social.

L'ensemble des données sont nécessaires à la rédaction générale de candidature (400 pages dont annexes).

Retard pris à cause du Covid des réunions DRAC/ Territoire reportées à 2021 dans le respect des normes sanitaires.

➤ **Suivi de projets de conservation et valorisation dossiers en cours :**

-Temples de Beauvoisin et Vauvert.

-Eglise de Saint-Laurent d'Aigouze (première phase terminée)

- Eglise (privée) des Pénitents Gris Aigues-Mortes (50% obtenus DRAC).

-Maison Doumergue. Phase finale (en cours). Numérisation et soin de la bibliothèque (financements obtenus) réalisation Oct -Déc 2020.

-Centre d'interprétation du CMN Aigues-Mortes remparts (en cours).

-Valorisation de la maison du boutis de Calvisson (en cours).

-Valorisation de la maison Jean Hugo à Lunel

-Archives américaines de Psalmodi. Rapatriement à St-Laurent d'Aigouze. Autorisation obtenue. Transfert depuis les USA suspendu cause Covid.

-Suivi de quatre projets associatifs entrant dans le projet d'actions culturelles territoriales à intégrer dans la candidature PAH. Dont reconstruction à l'échelle 1 d'une barque médiévale dite « de cantier ».

➤ **Mécénat 2020**

Proposition de la création d'un fonds de dotation à l'échelle du PETR reporté pour cause de Covid et élections tardives. Gestion quotidienne du mécénat au dossier réalisée.

## **Partie IV**

### **La Mission Tourisme**

Comme beaucoup d'autres secteurs d'activité, la situation sanitaire de l'année 2020 a contrarié les projets de la mission tourisme. Plusieurs opérations de valorisation ou de mobilisation des acteurs du territoire préparées en début d'année ont dû être annulées.

Les actions qui ont pu être maintenues au cours de cette année particulière ont eu pour principal objectif la consolidation des réseaux de socio-professionnels dans le cadre de démarches de qualité complétées par la création d'outils de communication.

#### **1/ Vignobles & Découvertes**

Le dossier de candidature au label Vignobles et Découvertes a été déposé auprès d'Atout France le 1er janvier 2020. Le PETR Vidourle Camargue est le porteur du dossier. Il est accompagné de deux cosignataires : Hérault Tourisme pour la partie Tourisme et le Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc pour la partie viticole.

Le projet mobilise 104 acteurs du tourisme à l'échelle du territoire du PETR entre Gard et Hérault. Il déroule un plan d'actions sur 3 ans autour de 5 axes : la mise en réseau, la formation, la promotion, la commercialisation et la consommation responsable.

Le 18 juin 2020, la destination « Vignobles Vidourle Camargue » obtient le label et devient officiellement la 69<sup>ème</sup> destination œnotouristique française.

Premières actions entreprises en 2020.

#### **- Formations/mise en réseau :**

- Mobilisation des pros sur le concept : réussir son accueil œnotouristique. Finalisation du dossier entamé en 2019. Mobilisation d'une douzaine de pros. Résultat du séminaire : la rédaction partagée d'une charte d'engagement des ambassadeurs « œnotourisme » de la destination Vignobles Vidourle Camargue.
- Dégustation des vins : encadré par une œnologue, 3 séances dédiées à la découverte des vins de la destination. Objectif : connaître les appellations du territoire, disposer d'un vocabulaire commun pour en parler à ses visiteurs. Type de pros invités (15 personnes maxi) : offices de tourisme, professionnels d'activités de loisirs + hébergeurs.

#### **- Création de documents :**

- Edition de l'annuaire des membres. Petit guide à destination des membres du réseau pour connaître les partenaires présents sur le label.
- Création d'un guide pratique à destination des futurs membres : c'est quoi le label Vignobles et Découvertes, comment devenir membres, quels sont les atouts du territoire, comment en parler.
- Ouverture d'une page de présentation de la destination sur le site [www.visitfrenchwine.fr](http://www.visitfrenchwine.fr)
- Création d'un livret jeu pour enfants
- Rédaction d'un dossier de presse
- Lancement d'une première newsletter et d'un groupe Facebook
- Préparation de la réimpression de la carte découverte du territoire (impression prévue 1er trimestre 2021)

NB : la réalisation graphique des outils de communication a été facilitée par l'accueil d'une stagiaire de la licence pro œnotourisme de l'université de Nîmes entre mai et septembre.

#### **- Participation à l'événement Fascinant week-end :**

Pour la première année, les destinations Vignobles et Découvertes d'Occitanie ont été invitées à proposer des animations pour le week-end du 15 au 18 octobre. En Vidourle Camargue :

- 6 animations proposées dans 4 domaines partenaires (Domaine des Aires, Domaine Guinand, Maison Méditerranéenne des Vins, Marco Paulo) + 2 activités de loisirs (Vigno'Vins + Trot'Electique E.dventure)
- Création d'un flyer de promotion + affiches
- Avec les ADT + le CRT mise en place d'une ambitieuse campagne de communication via les réseaux sociaux
- Participation du territoire à l'opération Fête de la Qualité début septembre à Montpellier (mise en place d'un jeu (loto du vin) avec lots offerts par les partenaires locaux)

- Mobilisation des équipes de France Bleu (pub sur FB Hérault + interview sur FB Gard Lozère)

Organisée à la veille du 2ème confinement, cette manifestation a eu du mal à mobiliser le public. Malgré ce, les partenaires ont été satisfaits des efforts de communication.

Résultat « additionnel » : accueil d'un TO sur la destination le temps de la manifestation (découverte du terroir de Sommières et des Sables). Agence « la France à la carte » basée à Toulouse, intéressée par notre destination et la richesse de son patrimoine. Là encore la situation sanitaire n'est pas propice au développement d'offres de séjours à court terme.

#### **- Projet de coopération : Sac à dos découverte vigneron :**

Le projet consiste à travailler au développement d'un concept : la mise à disposition des touristes, auprès des professionnels labellisés Vignobles & Découvertes (hébergeurs, caves, réceptifs), d'un sac à dos contenant des outils permettant la découverte ludique et pédagogique du vignoble. Le sac lui-même et son contenu s'appuieront sur les savoir-faire locaux des territoires partenaires.

La coopération mobilise plusieurs territoires : 2 dans l'Hérault et 1 en Nouvelle Aquitaine. Le chef de fil du dossier est le Pays Cœur d'Hérault. Pour notre territoire, le portage administratif et financier du projet est assuré par le GAL Vidourle Camargue.

Le dossier est accompagné par un maître d'ouvrage (en fait un collectif d'agences dont un designer) dont la mission est la conception du sac à dos. C'est un projet innovant et fédérateur qui s'appuie sur les notions de développement durable.

Objectif de sortie du sac à dos : printemps 2021. 40 exemplaires seront à disposition des professionnels. Les modalités de prêts sont en cours de négociations à l'échelle du groupe de coopération.

## **2/ Réseau des Ambassadeurs**

Pour une meilleure coordination des actions, les réseaux d'ambassadeurs encadrés par le SM de la Camargue Gardoise et le PETR Vidourle Camargue ont fusionné. Une convention liant le PETR et le syndicat mixte fixe le cadre et les objectifs de cette fusion.

L'animation du réseau s'appuie sur un plan d'actions rédigé à l'issue du séminaire de fusion de mars 2019. La dynamique est assurée par la mobilisation d'un comité de suivi, constitué de représentants des socio-professionnels et des offices de tourisme du territoire, encadré par les agents du SMGC et du PETR.

#### **- Actions 2020 :**

- Refonte des outils du réseau + Réengagements des pros sur les nouvelles bases
- Visites de contrôle des membres volontaires
- Préparation du calendrier de sorties/découvertes de territoire
- Atelier : trouvons un nom à ce nouveau réseau.

#### **- Résultats : 17 membres signataires**

- 1 seule sortie possible en 2020 !
- Nouveau nom proposé à l'issue d'un atelier en décembre : Eco Passeurs du Pais

## **3/ Réseau Site Remarquable du Gout**

La dynamique des SRG s'appuie fortement sur le calendrier des actions de promotion qui se tiennent tout au long de l'année dans les différentes régions de France.

Évidemment, la situation sanitaire n'a pas permis la tenue des salons habituels. La seule opération possible a été le Salon de Segonzac en Charente qui s'est déroulé le 1er week-end de février. Par la suite, les autres opérations ont été annulées au fur et à mesure. Le président du SRG a fait de son mieux pour participer, dans la mesure du possible, à quelques opérations type « marché de terroir » organisées dans la proche région mais sans commune mesure avec les opérations habituelles.

2020 a contribué à développer une solidarité inter SRG à l'échelle du département du Gard. Plusieurs actions communes ont été réalisées au cours de l'année.

- En mars, c'est tenu un repas de gala au Pont du Gard. Sous le patronage de 2 chefs gardois (Jérôme Nutile et Sébastien Rath), il a rassemblé 75 convives venus apprécier la gastronomie et le cadre. Ce temps de rencontre, haut de gamme, a pour objectif un support à la promotion de l'excellence de ces terroirs et de leurs offres touristiques.
- Au printemps : la sortie du guide des SRG du Gard avec les 5 sites labélisés. Objectif du document : solidarité inter-territoires pour encourager la circulation des clientèles.
- A l'automne : un nouveau partenariat avec la Chambre des Métiers du Gard où les produits SRG servent de base à l'animation d'ateliers cuisine dans le cadre des Ateliers du Goût. Ce programme sera complété au cours du printemps 2021 par des sorties découvertes des territoires sous la conduite des membres des SRG.
- Pour les fêtes de fin d'année : expérimentation d'un concept de panier de terroir à base des produits des SRG proposé à la vente par la Coopérative Origine Cévennes et la Maison de la Figue de Vézénobres. Une trentaine de paniers a été proposée, montrant les limites de l'exercice, nécessitant une manipulation importante.

#### **4/ Projets développés dans le cadre du SPôTT Camargue**

Après la sortie en début d'année de la carte « Découverte de la Camargue » version en Anglais, le groupe de travail s'est attelé à la création de deux autres outils ayant pour objectif de soutenir la consommation touristique sur le territoire du SPôTT : un road book vélo et un guide de découverte fluvio-maritime.

La conception de ces outils continue à adopter sur les grands principes utilisés lors de la création de la carte, à savoir, une forte mobilisation des partenaires, dont les Offices de Tourisme, avec l'objectif de les amener à partager une vision commune autour de cette destination.

- Le roadbook Vélo propose un voyage à vélo à travers la destination en s'appuyant sur les Grands Itinéraires européens qui la traversent et en valorisant les boucles locales. Il a pour principe d'encourager le développement durable en s'appuyant notamment sur les possibilités de transport en commun disponibles à proximité des circuits vélo.
- En complément de ce projet, une campagne de mobilisation des acteurs du tourisme a été conduite afin de les amener à entrer dans le label National Accueil Vélo. Une quinzaine d'acteurs locaux ont été recrutés dans ce cadre, ils seront promus dans le carnet d'adresse du roadbook.
- Le guide de découverte fluvio-maritime encourage la découverte de la destination à partir des ports et des haltes fluviales. Véritable guide pratique, il recense l'offre de découverte située à proximité des voyageurs venant sur la destination par bateau. Il encourage, lui aussi, le multi-loisirs et les déplacements doux.

Ces deux outils sont en cours de finalisation, ils seront imprimés et diffusés pour le printemps 2021.

## **5/ Mobilisation des Offices de Tourisme de la destination dans le cadre de conception d'idées séjours.**

Sollicité par le CRT Occitanie et le Comité d'itinéraire la Méditerranée à Vélo, les Offices de Tourisme du territoire ont été amenés à travailler sur la création d'une collection d'idées séjours à thème pour alimenter les sites internet des partenaires.

Résolument tournées vers le développement durable, ces idées séjours avaient pour axe principal l'itinéraire cyclable qui traverse le Gard de Beaucaire au Grau du Roi. A l'issue de ces travaux, 2 séjours itinérants à vélo, et 6 séjours multi loisirs, version slow tourisme ont été proposés.

Ils ont été promus sur les sites internet du CRT et de France Vélo Tourisme. N'étant pas commercialisés et n'étant que des « suggestions d'emploi », il est difficile de connaître les retombées d'un tel travail partenarial. On peut se réjouir de la solidarité inter équipe qu'il a contribué à alimenter et de la visibilité pour notre destination qu'ils ont pu assurer.

### **Partie V**

#### **Les fonds européens structurels d'investissement (FESI)**

Fin 2015, le PETR conventionnait dans le cadre de la mise en place des fonds européens 2014-2020, prévoyant la mise en œuvre des déclinaisons territoriales sous l'appellation d'Approche territoriale intégrée (ATI) pour le FEDER et du programme LEADER pour le FEADER. Une nouvelle candidature européenne s'est présentée au territoire : le DLAL FEAMP auquel le PETR a été lauréat.

#### **A) Le programme européen LEADER 2014-2022**

##### **1) Animation pour l'émergence des projets**

#### **RESULTAT SUR LA CONSOMMATION DE L'ENVELOPPE FEADER EN 2020 :**

→ La programmation FEADER n+5 atteint **2 035 330 €**, soit **84 % de l'enveloppe totale de 2 423 429 €** et plus de 104 % en comptant les projets ayant obtenus un avis d'opportunité favorable.

**22 projets ont été programmés en 2020** (87 au total) et **14 autres dossiers ont été présentés et retenus en opportunités**. Parmi les projets à venir, il est à noter un grand nombre d'initiatives dans le domaine du tourisme.

*La liste des dossiers programmés en annexe.*

→ Au 31 décembre 2020, 30 dossiers étaient soldés pour un montant de 854 534 € de FEADER déjà versés aux bénéficiaires, soit 35% des fonds de l'actuel programme LEADER 2014-2020.

##### **2) Appels à projets**

L'appel à projet « Entreprendre en Vidourle Camargue » était ouvert à candidature du 1er janvier au 12 novembre 2020. Les 5 projets qui ont été sélectionnés ont consommé 89 111 € sur les 109 505 € de l'enveloppe dédiée.



### 3) Evènements organisés, communication, coopération

#### Projets de Coopération

##### 1. Coop Carto

Le projet de Coopération « Valorisation des patrimoines par la cartographie participative » a été lancé en 2018. Bien que les voyages d'étude n'aient pas pu avoir lieu comme prévu en 2020, un séminaire en octobre (en partie en visio-conférence) a permis de faire avance collectivement le projet de site Web ressource.

##### 2. Terri'coop

Cette coopération rassemble le CIHEAM (Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes), le GAL Pays Pyrénées Méditerranée, le GAL Est-Audois et le GAL Vidourle Camargue.

##### 3. Ecoopact

Cette coopération impulse une dynamique collective entre réseaux d'éco-acteurs au sein de 3 réserves de biosphère : Camargue, gorges du Gardon et du Mont Viso. Le GAL Vidourle Camargue a participé activement aux réflexions autour de ce projet de coopération. L'objectif de ces acteurs est d'assurer la pérennité de leurs réseaux d'éco-acteurs grâce à une animation renforcée, à la mutualisation des outils et événements de promotion, au développement quantitatif et qualitatif des adhésions.

##### 4. Le Comporte - le sac à dos de l'œnotouriste

Le PETR est l'un des 4 territoires porteurs de projet dans le cadre de la coopération intitulée « Valorisation réciproque entre destinations œnotouristiques et échanges d'expériences ». Il s'agit de la création d'un outil d'interprétation du vignoble innovant et commun aux 4 destinations labélisées « Vignobles et Découvertes » : Vidourle-Camargue, le Cœur d'Hérault, le Haut Languedoc et le territoire Entre-deux-mers en Aquitaine.

**POUR RECAPITULER, LES CHIFFRES CLES LEADER DE L'ANNEE 2020 SONT :**

**84 % de l'enveloppe financière programmés**  
**4 coopérations entre territoires accompagnés**  
**4 Comités techniques et 5 Comités de programmation**  
**36 projets ont été examinés en comité de programmation.**

#### Les enjeux 2021

L'animation du GAL et du comité de programmation doit porter son effort en 2021 sur :

- L'information auprès des **nouveaux membres** intégrant le GAL suite aux élections municipales et communautaires,
- La définition des critères de sélections des projets qui pourront bénéficier des **fonds FEADER supplémentaires** annoncés par la région Occitanie afin de prolonger la programmation actuelle LEADER 2014-2020 jusqu'en 2023,
- L'évaluation du programme LEADER en cours avec l'aide d'un stagiaire de Master 2,
- La promotion des actions du GAL et des projets soutenus,
- La pré-candidature du PETR à la prochaine programmation LEADER 2024-2027.

Annexe 1 LEADER : La liste des dossiers programmés en 2020 est la suivante :

**Fiche action 1 Entrepreneuriat :**

<b>Intitulé</b>	<b>Porteur de projet</b>	<b>Montant FEADER</b>
Modernisation et équipement du cinéma à Sommières	SAS Cinéma Le Venise	25 000,00 €
Création d'un commerce de produits écoresponsables	SARL Demain sur Terre	5 539,32 €
Équipement de bateau en moteur électrique	Alma Nautic	24 503,68 €
Modernisation entreprise charpente navale	So.Exsir	20 111,20 €
Développement de produits du terroir pour la grande distribution locale	SARL Hermès Evènementiel	5 655,92 €
Acquisition d'un engin d'entretien du milieu lagunaire, d'étangs et roselières	SARL Garcia et fils	25 000,00 €
Héraclès 4,0 - web séries sur la cave coopérative bio et l'agroécologie	Société coopérative agricole Vignoble de la voie Héraclès	13 840,00 €

**Fiche action 2 Tourisme :**

<b>Intitulé</b>	<b>Porteur de projet</b>	<b>Montant FEADER</b>
Triporteur de sensibilisation à l'environnement	SM Camargue Gardoise	5 578,24 €
Compensation du handicap visuel et auditif d'Ambrussum	CC Pays de Lunel	25 880,20 €
Valorisation numérique du site archéologique des Terriers à Villevieille (Gard) : mise en place d'une signalétique	Communauté de communes Pays de Sommières	2 956,80 €

**Fiche action 3 Employabilité :**

<b>Intitulé</b>	<b>Porteur de projet</b>	<b>Montant FEADER</b>
Ressourcerie -création d'activités d'insertion dans l'économie circulaire	Association Calade	25 324,24 €

**Fiche action 4 Vivre ensemble et cadre de vie :**

<b>Intitulé</b>	<b>Porteur de projet</b>	<b>Montant FEADER</b>
Aménagement des centres sociaux Calade à Calvisson et Calade à Sommières	Association Calade Centre socioculturel intercom	7 163,78 €
Aménagement d'un espace de rencontre intergénérationnelle	Commune de Crespian	13 376,00 €
Place du Temple à Beauvoisin	Commune de Beauvoisin	50 000,00 €
Création d'événements touristiques, culturels et sociaux "Printemps et Automne de Palabrage"	Association Caravaunage	13 740,80 €

**Fiche action 5 Patrimoines :**

<b>Intitulé</b>	<b>Porteur de projet</b>	<b>Montant FEADER</b>
Acquisition d'un logiciel pour le Musée Médard	Commune de Lunel	3 480,00 €

Aigues-Mortes et son territoire - centre d'interprétation	Centre de Monuments Nationaux	40 000,00 €
Restauration et modernisation de l'orgue	Commune d'Aigues-Mortes	40 000,00 €
Nouvelles arènes de St Christol	Commune Entre Vignes	50 000,00 €

**Fiche action 6 Coopération :**

Intitulé	Porteur de projet	Montant FEADER
Terri'coop: la coopération territoriale au service du développement économique durable	PETR Vidourle Camargue	5 340,88 €

**Fiche action 7 Animation GAL :**

Intitulé	Porteur de projet	Montant FEADER
Animation GAL 2019	PETR Vidourle Camargue	81 914,40 €
Animation GAL 2020	Petr Vidourle Camargue	80 825,55 €

## **B) L'ATI - Approche territoriales intégrées - volet territorial - FEDER**

Pour rappel, l'enveloppe attribuée FEDER pour l'ATI est de 1 110 817 € avec obligation de paiement de 33 % au 31 décembre 2018. Les projets sont présélectionnés mais substituables en cas de désistements.

Les projets éligibles au FEDER sont répartis dans 4 priorités d'investissement retenues :

- PI 4a énergies renouvelables - 310 000 €
- PI 4c gestion intelligente de l'énergie - 299 228 €
- PI 6c conserver et protéger le patrimoine naturel - 101 589 €
- PI 6d protéger et restaurer la biodiversité - 400 000 €

Cette démarche a permis de mettre à jour le tableau des opérations présélectionnées au dialogue de gestion 2020 :

Plan d'action Approche Territoriale Intégrée – Volet territorial PETR Vidourle Camargue 2020						
N°	Intitulée de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût éligible	FEDER sollicité	Taux	Statut
<b>PI - 4a - 310 000 €</b>						
1	Autoconsommation par photovoltaïque de Port Camargue	Régie de Port Camargue	427 795 €	192 507,75 €	45%	CRP du 11 février 2021
			<b>TOTAL FEDER PI 4a</b>	<b>192 507,75 €</b>	Reste	117 492,25 €
<b>PI - 4c - 299 228 €</b>						
2	Eclairage public de Calvisson	Commune de Calvisson	65 987 €	32 993,50 €	50%	CRP du 29 novembre 2019 Prorogation signée
3	Eclairage public de Port Camargue	Régie de Port Camargue	100 000 €	12 530,00 €	13%	Demande de solde en cours
4	Eclairage public de Lunel	Commune de Lunel	385 690 €	231 414,00 €	60%	Acompte 60% payé
			<b>TOTAL FEDER PI 4c</b>	<b>276 937,50 €</b>	Reste	22 290,50 €
<b>PI - 6c - 101 589 €</b>						
			<b>TOTAL FEDER PI 6c</b>	<b>0,00 €</b>	Reste	101 589,00 €
<b>PI - 6d - 400 000 €</b>						
5	Restauration morphologique Rhône - phase 1	EPTB du Vistre	230 000 €	69 000,00 €	30%	En cours de réalisation
6	Restauration morphologique du Vieux Vistre - Partie sud du linéaire - Etudes	CCRVV	24 075 €	14 445,00 €	60%	En cours de réalisation
7	Restauration morphologique du Vieux Vistre - Partie sud du linéaire - Travaux	CCRVV	100 000 €	33 333,00 €	30%	En cours de dépôt
			<b>TOTAL FEDER PI 6d</b>	<b>116 778,00 €</b>	Reste	283 222,00 €
<b>Total FEDER Vidourle Camargue sur 1 110 817 euros :</b>				<b>586 223,25 €</b>	<b>Reste :</b>	<b>524 593,75 €</b>

Au total 585 000€ sont programmés en 2020 soit 52% de l'enveloppe réservée.

A noter que 525 000€ FEDER non consommés ont été remis au droit commun.

**Les dossiers devront être terminés avant le 30 juin 2022.**

D'autres actions ont été réalisées durant l'année 2020 :

- ➔ Le Syndicat Mixte du PETR Vidourle Camargue a siégé aux comités techniques et de pilotage des ATI urbains de la communauté de communes du Pays de Lunel et de la communauté de communes de Petite Camargue. Un dialogue et un bilan interfonds en tant que chef de file n'a pu être réalisé notamment dans le cadre de l'opération du « Joli mois de L'Europe » en raison de la crise sanitaire.

## → C) Le programme DLAL FEAMP GAL Pêche et Aquaculture

*DLAL : Développement Local mené par les Acteurs Locaux*

*GALPA : Groupe d'Action Local Pêche et Aquaculture*

*FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche*

Le PETR a été lauréat d'une enveloppe de 564 650 € FEAMP sur la stratégie « Maintenir les équilibres et transmettre les richesses halieutiques », à répartir pour la période 2014-2020. La période réelle de programmation s'étend sur 2016-2020 et les paiements courent jusqu'à 2023. En effet, tous les dossiers devront être programmés avant la fin de l'année 2020 et payés au 31 décembre 2023.

En 2020, la fluidification de l'animation et de la gestion des dossiers amorcée fin 2018 s'est perpétuée. En plus des sélections de dossiers de demande d'aide DLAL FEAMP, le GALPA a animé la filière halieutique sur le territoire et participe également aux événements des réseaux DLAL nationaux et européens : le réseau national interGALPA et le réseau européen FARNET.

A noter en 2020 qu'un dégagement d'office a pénalisé l'enveloppe FEAMP à l'échelle nationale, venant ainsi réduire l'enveloppe finale du GALPA à hauteur de 541939,45€

### **1) Animation et sélection des projets**

#### **→ L'accompagnement des porteurs de projet DLAL FEAMP**

L'animation est la bonne mise en œuvre du DLAL FEAMP, autrement dit l'émergence de projets s'inscrivant dans sa stratégie et faisant l'objet de demande de subvention, au titre des fiches actions :

- FA1 Commercialisation des produits de la mer
- FA2 Diversification et valorisation des métiers du monde de la pêche
- FA3 Amélioration de la gestion de la ressource et de son milieu
- FA5 Coopération

#### **→ Moyens mis en œuvre**

Un accompagnement plus spécifique des porteurs de projet est mené, afin d'identifier les idées à fort potentiel et d'aider les acteurs locaux à formuler et concrétiser leurs projets. Cela prend la forme de rencontre individuelle mais aussi d'organisation et d'animation de groupe de travail thématique.

#### **→ Sélection/paiement des projets DLAL FEAMP**

Selon une extraction des tableaux de suivi de la maquette financière, la situation était la suivante au 31 décembre 2020 :

Au total depuis le début de la programmation, 19 projets ont été sélectionnés pour 307 933,75€ soit 57% de l'enveloppe FEAMP.

8 dossiers (dont les dossiers animation) ont été payés, ce qui porte le taux de paiement à 19,5%, pour un montant de 105 901,70€.

Fiche Action	Dossier	Porteur de Projet	Contact	FEAMP	Région	Total Cofinancements externes	Auto-financement appelant FEAMP	Autofinancement	Coût total	Statut
<b>FA 1 SOUTIEN A LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS - 143 966,91 €</b>										
FA1 Commercialisation	Côté chic	CHAPEL Mathieu	Mathieu Chapel, 07 77 81 30 34 m.cotechic@gmail.com	6 492,39 €	6 492,39 €	12 984,78 €		15 266,27 €	28 251,05 €	Soldé
FA1 Commercialisation	L'état du pêcheur	Régie autonome de Port Camargue	Michel Cavailles, 06 03 15 73 93 m.cavailles@portcamargue.com	44 007,76 €	33 005,83 €	77 013,59 €	11 011,94 €	22 003,89 €	110 029,42 €	Soldé en cours
FA1 Commercialisation	Loule traiteur méditerranéen	DARBOUSSET Laurent	Laurent Darbousset, 06 20 96 27 56, laudar23@live.fr	2 452,38 €	2 452,38 €	4 904,76 €		7 423,32 €	12 328,08 €	Soldé
FA1 Commercialisation	De la Mer à la Terre	S.O.C.O.M.A.P	Pierre Blanes, 06 07 01 32 50 so.co.map@wanadoo.fr	26 680,00 €	26 680,00 €	53 360,00 €		13 340,00 €	66 700,00 €	Convention en cours
FA1 Commercialisation	Développement de Côté Chic & Co	SAS Côté Chic	Mathieu Chapel, 07 77 81 30 34 Clémentine Vargas (secrétaire) 04 66 71 99 50 m.cotechic@gmail.com	29 749,99 €	29 749,99 €	59 499,98 €		59 499,98 €	118 999,96 €	Conventionné
FA1 Commercialisation	10 ans des Graulnades	Commune du Grau du Roi	Frédéric Alcazer, 06 81 30 92 97 frederic@letsgrau.com	27 719,93 €	7 467,70 €	55 439,87 €		13 859,97 €	69 299,84 €	Instruction en cours
Sous-total de la consommation FEAMP FA 1				137 102,45 €	105 848,29 €	263 202,98 €	11 011,94 €	131 393,43 €	405 608,35 €	
<b>FA 2 VALORISATION ET DIVERSIFICATION DES MÉTIERS - 143 966,91 €</b>										
FA 2 Diversification Valorisation	Les femmes portes la moitié du ciel	GOUSSOPOULOS Sylvie	Eliane Goussopoulos 06 62 66 87 14 editionsphotosensible@gmail.com	7 226,17 €	7 226,17 €	14 452,34 €		3 613,09 €	18 065,43 €	Soldé
FA 2 Diversification Valorisation	Forum défilé des ports de pêche	ALCACER Frédéric	Frédéric Alcazer, 06 81 30 92 97 frederic@letsgrau.com	11 307,62 €	11 307,63 €	22 615,25 €		5 835,75 €	28 451,00 €	Soldé
FA 2 Diversification Valorisation	Regards de jeunes	Institut Marin du Seaquarium	Pauline Constantin, 07 68 82 02 45 institutmarin@gmail.com	12 163,57 €	12 163,58 €	24 327,15 €		6 081,79 €	30 408,94 €	DP1 payée DP 2 en cours Soldé mars 2021
FA 2 Diversification Valorisation	Etude de faisabilité - Cité de la pêche et des pêcheurs	Commune de Le Grau du Roi	Abigail Caballero, 04 66 73 95 05 a.caballero@ville-legrauduroi.fr	10 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	25 000,00 €	Conventionné
FA 2 Diversification Valorisation	Rénovation du dernier moure de pour - le lisioux	Association traditions marines	Jean Philippe Rey, 06 07 45 02 42 lisiouxgrauduroi@gmail.com	8 286,24 €	8 286,24 €	16 572,48 €		4 143,12 €	20 715,60 €	DP1 payée
FA 2 Diversification Valorisation	Centre de ressources pédagogiques - Ancres des savoirs	CPIE Bassin de Thau	Emilie Varraud e.varraud@cpiebassindethau.fr	16 980,20 €	16 980,20 €	33 960,40 €		8 490,20 €	42 450,50 €	En cours de dépôt
FA 2 Diversification Valorisation	Équipement de deux salles visio	OP du Sud	Perinne Cuvilliers, 06 31 39 05 40 perinne.opdusud.med@gmail.com Carmen Battez, 06 31 39 05 20 opdusud.med@gmail.com	4 474,08 €	4 474,08 €	8 948,16 €		2 237,04 €	11 185,20 €	En cours de dépôt
Sous-total de la consommation FEAMP FA 2				70 437,88 €	65 437,90 €	135 875,78 €	5 000,00 €	35 400,89 €	176 276,67 €	
<b>FA 3 AMÉLIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES LOCALES - 90 943,120 €</b>										
FA 3 Gestion de la ressource	ReSeaClons	Institut Marin du Seaquarium	Pauline Constantin, 07 68 82 02 45 institutmarin@gmail.com	16 018,33 €	16 018,33 €	32 036,66 €		8 009,16 €	40 045,82 €	Soldé
FA 3 Gestion de la ressource	DuPPem	OP du Sud	Perinne Cuvilliers, 06 31 39 05 40 perinne.opdusud.med@gmail.com Carmen Battez, 06 31 39 05 20 opdusud.med@gmail.com	13 134,96 €	13 134,96 €	26 269,92 €		6 567,48 €	32 837,40 €	Conventionné, avenant à la CP d'octobre
FA 3 Gestion de la ressource	IN OVO 1	CEPRALMAR	Jean François Holley, 06 80 05 91 29 holley@cepralmar.org Léa, 07 61 76 24 66 duart@cepralmar.org	25 003,24 €	25 003,24 €	50 006,48 €		12 501,64 €	62 508,12 €	Conventionné
FA 3 Gestion de la ressource	IN OVO 2	CEPRALMAR	Jean François Holley, 06 80 05 91 29 holley@cepralmar.org Léa, 07 61 76 24 66 duart@cepralmar.org	32 584,52 €	32 584,52 €	65 169,04 €		16 292,27 €	81 461,31 €	Receptionné
FA 3 Gestion de la ressource	Traitement des polystyrènes - Phase 1	Institut Marin du Seaquarium	Pauline Constantin, 07 68 82 02 45 institutmarin@gmail.com	9 606,24 €	9 606,24 €	19 212,48 €		4 803,12 €	24 015,60 €	Conventionné
FA 3 Gestion de la ressource	Recyclage engins de pêche	CEPRALMAR	Jean François Holley, 06 80 05 91 29 holley@cepralmar.org Léa, 07 61 76 24 66	6 636,22 €	6 636,22 €	13 272,44 €		3 318,11 €	16 590,55 €	Receptionné
Sous-total de la consommation FEAMP FA 3				102 983,51 €	102 983,51 €	192 694,58 €	- €	48 173,67 €	240 868,25 €	
<b>FA 4 ANIMATION ET GESTION - 134 369,12 €</b>										
FA 4 Animation	Animation 2017	GALPA		22 804,54 €	6 841,36 €	29 645,90 €		15 963,18 €	45 609,08 €	Soldé
FA 4 Animation	Animation 2018	GALPA		17 179,23 €	5 130,76 €	22 309,99 €		10 647,22 €	22 309,99 €	Soldé
FA 4 Animation	Animation 2019	GALPA		22 421,04 €	6 672,31 €	29 093,35 €		11 819,09 €	40 912,44 €	Soldé
FA 4 Animation	Animation 2020	GALPA		23 400,05 €	7 020,01 €	30 420,06 €			30 420,06 €	Notif passage CP du 26/05/20 resque
Sous-total de la consommation FEAMP FA 4				85 804,86 €	25 664,44 €	111 469,30 €	- €	38 429,54 €	139 251,57 €	
<b>FA 5 COOPERATION - 28 793,38 €</b>										
FA 5 Coopération	Mieux gérer et valoriser les ressources halieutiques locales	GALPA		- €	7 830,86 €	5 000,00 €		8 603,88 €	21 434,74 €	Soldé
FA 5 Coopération	Journal des territoires	PETR Vidourle Camargue		4 223,80 €	2 534,28 €	6 758,08 €		1 689,52 €	8 447,60 €	En cours de montage
Sous-total de la consommation FEAMP FA 5				4 223,80 €	10 365,14 €	11 758,08 €	- €	10 293,40 €	29 882,34 €	
<b>TOTAL consommation FEAMP</b>				<b>400 552,50 €</b>						

## 2) Résultats

### → Résultats du travail d'animation

Plus généralement, depuis sa création, le GALPA a relevé plusieurs défis, d'autres sont en perspective.

- **Défi 1** : Garantir une mise en œuvre « pilote » sur le territoire.  
Des habitudes de travail ont dues être définies avec l'Autorité de Gestion, organisme intermédiaire dans la gestion de cette nouvelle enveloppe territoriale (particularité de la mesure 62) ainsi que dans le montage de dossiers administratifs.
- **Défi 2** : Dépasser l'image négative de l'Europe  
Pour lever la réticence des bénéficiaires potentiels, l'animation GALPA doit minimiser la lourdeur administrative qui incombe au demandeur et de guider au mieux ce dernier dans la conception de sa demande d'aide, en particulier dans l'application des conditions d'éligibilité des dépenses.

- *Défi 3 : Communiquer davantage entre les différents acteurs économiques et sociaux, à l'échelle du port de pêche, et à l'échelle de la filière locale (territoire du PETR Vidourle Camargue). L'organisation de comité de sélection GALPA contribue à la création de liens interprofessionnels au sein de la filière locale et de liens entre élus et professionnels.*

### → **Projet de coopération porté par le PETR**

En 2020, le GALPA a lancé un projet de communication commun à l'échelle des GAL PA d'Occitanie pour créer un journal des territoires.

Suite aux rencontres nationales DLAL FEAMP, la nécessité d'une stratégie d'image et de messages clés en Occitanie s'est renforcée.

Comment valoriser à la fois les produits et les territoires avec une communication tournée vers le grand public ?

La réponse se trouve dans élaboration d'un journal « activités maritimes et territoires » pour le grand public (touriste ou résident du territoire). Il s'agira d'un journal distribué sélectivement en fonction de l'intérêt des personnes via des prescripteurs ou téléchargeable sur différents sites internet (offices de tourisme, sites touristiques, siège des organisations professionnelles, ...).

### **Les objectifs sont de :**

- Faire connaître les richesses halieutiques des territoires
- Valoriser les métiers, les savoir-faire, les produits
- Combattre les idées reçues négatives auprès du grand public
- Rassurer les consommateurs sur la sécurité alimentaires et l'aspect éthique

Il s'agira donc d'informations essentiellement pérennes relatives à la pêche et aux cultures marines, aux techniques de pêche, aux espèces et à la saisonnalité, à l'organisation des filières.

### → **Résultats des priorités pour l'année 2020 de mise en œuvre de la stratégie DLAL FEAMP**

Les objectifs de programmation avant le 30 juin 2021 progressent et comptent au 31 décembre 2020, 6 dossiers déposés supplémentaires pour un montant de demande FEAMP de 92 618 €, ce qui porte la consommation à venir de l'enveloppe à 400 552,50€ soit 74%.

Un dernier dossier est attendu pour clôturer la programmation dans sa totalité : la réalisation de la « Cité de la pêche » suite à l'étude de faisabilité financée dans ce cadre.

En effet à ce jour 158 565,60€ sont encore disponibles sachant qu'il faut réserver 2 ans d'animation à hauteur de 46 000€ environ.

En 2020, 1 comité de sélection a pu être réalisé sous forme de consultation écrite malgré la crise sanitaire et le départ des agents.

**Au total 500 000€ ont été programmés sur le territoire en 2020 via les programmes européens territorialisés ce qui porte le ratio avec les contrats avec l'Etat et la Région (11,5 millions d'euros) comme suit :**

***L'an 2020 est un record :***

***Au total pour 1,50€ de cotisation par habitant,  
ce sont 80 € financés sur le territoire par la Région, l'Etat et l'Europe !***

***En moyenne via la contractualisation hors aides départementales sans valoriser les financements attirés par les autres missions du PETR (tourisme et patrimoine).***

## *Rapport d'activité 2020*



### *Contact :*

**PETR Vidourle Camargue**

**83 rue Pierre Aubanel**

**30470 AIMARGUES**

**04.34.14.80.00 / [contact@petr-vidourlecamargue.fr](mailto:contact@petr-vidourlecamargue.fr)**